

CRISE SANITAIRE : JEUNES MAJEUR·E·S, UNE QUESTION PERMANENTE ET NON DE CIRCONSTANCES !

Dans le contexte de crise sanitaire et sociale liée à la pandémie de COVID-19 que traverse notre pays, les jeunes majeur·e·s – qui sont parmi les publics les vulnérables – sont confrontés à de nombreuses difficultés. Le Collectif « Cause Majeur ! » salue en ce sens l'amendement du gouvernement mettant fin à toute sortie sèche sur l'ensemble du territoire des dispositifs de protection de l'enfance. Interpellant les pouvoirs publics sur les difficultés auxquelles sont confrontées ces jeunes particulièrement aujourd'hui, il plaide pour que cet amendement soit pleinement effectif pendant le confinement et devienne une mesure durable... dès le « jour d'après ! ».

Une jeunesse particulièrement vulnérable face à la crise

Cause Majeur ! alerte sur les constats suivants que vivent les jeunes majeur·e·s depuis le début du confinement :

- ✓ **Des jeunes se retrouvent sans hébergement, à la rue, faute de places d'accueil disponibles** (« pas de nouvelle entrée » en Foyer de Jeunes Travailleurs ou Résidences sociales, par exemple) ;
- ✓ Des jeunes se présentant comme **mineurs non accompagnés (MNA) ne bénéficient pas d'accueil provisoire d'urgence ou sont remis rapidement à la rue sans solution d'hébergement** ;
- ✓ Des jeunes en logement autonome ou hébergés à l'hôtel se retrouvent parfois avec **un accès limité aux produits alimentaires et d'hygiène** ;
- ✓ Des jeunes qu'on a orienté vers un **retour en famille**, notamment faute de contrat jeune majeur, se retrouvent aujourd'hui confinés dans l'environnement familial ;
- ✓ Des jeunes font face à une **perte immédiate de ressources financières** (suspension ou rupture du contrat de travail, perte de gratification pour les stagiaires, mis en suspens des périodes d'apprentissage, autorisation de travail suspendue pour les mineurs non accompagnés...), situation qui devrait s'amplifier dans les semaines à venir ;
- ✓ **Des jeunes se retrouvent d'autant plus isolé·e·s, face à une grande solitude, du fait du confinement, sans lien social** ce qui est propice à la réactivation de peurs et potentiellement générateur pour certains de mises en danger (sorties sans autorisation, mauvaise compréhension des informations voire hypersensibilité aux « fake news » etc.) ;
- ✓ **Des jeunes se trouvent en difficulté dans la gestion de leur quotidien par manque d'accompagnement éducatif** du fait d'équipes réduites au minimum ;
- ✓ **Des jeunes en souffrance psychologique se retrouvent en difficulté par rapport aux ordonnances du médecin**, plus difficile à renouveler ;
- ✓ **Des jeunes sont très stressé·e·s par l'après-crise** : régularisation des papiers pour les jeunes majeur·e·s étant arrivé·e·s en tant que mineurs non accompagnés, recherche d'emploi fortement freinée par la crise, inquiétude quant au choix de l'orientation (pas d'interlocuteurs pour accompagner les jeunes dans cette période délicate et importante), incertitudes liées à l'inscription à des formations et à des demandes de bourses d'études pour l'année prochaine, incapacité à se projeter dans l'avenir...

N'oublions pas qu'avant cette crise, parmi le nombre de personnes pauvres en France, 30% avaient moins de 18 ans¹. Ces inégalités sociales et territoriales, déjà insupportables hier, vont par conséquence s'aggraver.

¹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3676666?sommaire=3696937>

Au-delà des sorties sèches, des mesures à mettre en place au plus vite

C'est sans doute fort de ce constat que le dimanche 22 mars, l'amendement du gouvernement, au projet de loi instaurant un « état d'urgence sanitaire » visant à interdire les « sorties sèches » de l'aide sociale à l'enfance durant la mesure de confinement, a été voté. Celui-ci permet d'uniformiser, sur tout le territoire, la décision déjà prise par certains exécutifs départementaux, d'éviter que des jeunes majeur·e·s ne se retrouvent à la rue. Le Collectif « Cause majeur ! » se félicite de l'adoption de cette disposition indispensable !

Nous appelons le gouvernement à aller encore plus loin et à prendre, sans délais, les nouvelles mesures suivantes :

- **S'assurer de la pleine effectivité de la mise en œuvre de cet amendement sur l'ensemble du territoire**, y compris dans les Outre-mer – **ainsi que de la mesure garantissant pour toute jeune se présentant comme MNA de bénéficier d'un accueil provisoire d'urgence**, quelles que soient les conclusions de l'évaluation, une solution d'hébergement doit être garantie dans cette période de crise ;
- **S'assurer de l'accès de tous ces jeunes à des produits alimentaires et d'hygiène de base** ;
- **Accorder un soutien financier d'urgence pour tou·te·s les jeunes** qui sont aujourd'hui en rupture d'activité professionnelle ou qui, du fait de la crise, ne peuvent commencer ou poursuivre leur stage, leur apprentissage, entraînant alors la suspension des revenus et rémunérations ; via par exemple **l'élargissement à titre exceptionnel et provisoire de l'accès au RSA** aux jeunes de moins de 25 ans n'ayant plus de ressources du fait de la crise ni soutien familial ;
- Garantir à chaque jeune majeur·e – bien que non mis·e à la rue en cette période – de pouvoir bénéficier, s'il/elle le souhaite, de **liens réguliers avec des professionnel·le·s** pour l'accompagner dans la gestion de cette période difficile et leur faciliter l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Fin des sorties sèches en période de crise : une disposition à pérenniser !

Une fois ces mesures prises, qu'en sera-t-il demain ? Va-t-on à nouveau laisser sur le bord de la route ces jeunes sans solution ? Aussi, le Collectif Cause Majeur ! se mobilise, dès aujourd'hui, pour que cet amendement **soit pérennisé, au-delà de la période d'urgence sanitaire**. Nous sommes convaincu·e·s que tout·e jeune doit se voir proposer une prise en charge individualisée co-définie et co-construite dans **un projet d'accompagnement à l'âge adulte, dans la continuité de son projet personnalisé pour l'enfant**. Ce projet d'accompagnement doit permettre l'accès à un accompagnement inconditionnel et global, sans âge couperet, aussi longtemps que le·la jeune en a besoin.

Cette situation de crise sanitaire témoigne que cela est possible. Poursuivons cet effort de solidarité nationale ! Le Collectif « Cause Majeur ! » continuera à plaider pour une société plus juste, inter-générationnellement solidaire et pour que les jeunes majeur·e·s deviennent une réelle priorité des politiques publiques. Nous demeurerons mobilisé·e·s et force de propositions pour leur inclusion pleine, entière et sécurisée dans la société, en respectant leurs besoins fondamentaux.

Contacts presse : Coordination / SOS Villages d'Enfants : Florine Pruchon – fpruchon@sosve.org / 01 53 20 62 86

Apprentis d'Auteuil : Sophie Odeh – sophie.odeh@apprentis-auteuil.org / 07 62 19 67 07

CNAPE : Marie-Charlotte Lannier – mc.lannier@cnape.fr / 01 45 83 07 00

Uniopss : Valérie Mercadal – vmercadal@uniopss.asso.fr / 01 53 36 35 06 / 07

Vers le Haut : Camille Bussière de Nercy – camille.bussiere-de-nercy@verslehaut.org / 06 78 26 59 33

Le Collectif « Cause Majeur ! » a été lancé en mars 2019 par des acteurs de la société civile (associations et personnalités qualifiées) pour soutenir la cause des jeunes majeurs sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ). Il veille à la cohérence et à la force des engagements à prendre pour tous les jeunes. [Nos recommandations pour une inclusion pleine et entière de ces jeunes peuvent être transmises sur demande.](#)